

**Tarifs hébergements de l'ENSFEA
au 01/09/2021
(Tarifs inchangés depuis 2019)**

I. Tarifs applicables aux stagiaires issus des concours interne et externe apprenants de l'ENSFEA

1. Séjour à la nuitée :
 - le tarif de la nuitée est de 28 €
2. Séjour moyenne durée (week-end pris en compte)
 - Le forfait pour une semaine (maximum 7 nuits consécutives) est de 120 €
 - Le forfait pour deux semaines (maximum 13 nuits consécutives) est de 220 €
 - Le forfait pour trois semaines (maximum 21 nuits consécutives) est de 320 €
3. Séjour pension (hébergement et restauration)
 - Le forfait pour une semaine est de 169 €, avec possibilité de repas du lundi au vendredi (petit-déjeuner et repas du soir au self des élèves, et repas du midi au scramble).
 - Le forfait pour deux semaines est de 317 €, avec possibilité de repas du lundi au vendredi (petit-déjeuner et repas du soir au self des élèves, et repas du midi au scramble).
 - Le forfait pour trois semaines est de 455 €, avec possibilité de repas du lundi au vendredi (petit-déjeuner et repas du soir au self des élèves, et repas du midi au scramble).

Les hébergements ne seront ouverts que pendant les regroupements des stagiaires.

En cas d'annulation tardive (un jour avant la date de début de réservation) et non justifiée par un motif valable (dont l'administration se réserve la libre appréciation), 10% du montant de la période d'hébergement initialement prévue seront dus.

En cas d'inoccupation des chambres réservées, la location sera facturée en totalité.

Les tarifs du séjour de moyenne durée et du séjour pension devront être acquittés au plus tard le premier jour du séjour.

Les paiements seront établis à l'ordre de l'agent comptable de l'ENSFEA.

Fait à Auzeville - Tolosane, le 19 juillet 2021

Le Directeur
Le Directeur

